

ENVIE DE PARTIR ?



**Yvelines Information
Jeunesse**

2 place Charost
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 50 11 13
europedirect78@yij78.org
www.yij78.org



**Centre Information Jeunesse
du Val d'Oise**

1 place des Arts
Parvis de la Préfecture
95000 CERGY
Tél. : 01 34 41 67 66
cied@cij95.asso.fr
<http://cij.valdoise.fr>



**Maison de l'Europe
des Yvelines**

Espace Paul et André Véra
2 rue Henri IV
78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01 39 73 63 52
contact@maison europe78.eu
www.maison europe78.eu



Introduction

Le principe de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne (UE) signifie que vous pouvez travailler dans n'importe quel pays de l'Union, ainsi qu'en Norvège, en Islande, et au Liechtenstein (pays de l'Espace économique européen).

Seuls quelque 2 % des citoyens européens vivent et travaillent dans un État membre autre que leur pays d'origine. Pourtant, il y a de nombreux avantages à travailler à l'étranger, tels que la possibilité ...

... d'acquérir de nouvelles capacités professionnelles et personnelles en développant vos compétences, votre confiance et votre aptitude à la communication;

... de découvrir de nouvelles façons de voir le monde et des perspectives différentes en élargissant votre horizon culturel et en acquérant ou en enrichissant votre connaissance d'une langue étrangère;

... de choisir l'emploi qui vous convient le mieux, c'est-à-dire en trouvant un emploi permanent, temporaire ou saisonnier.

Dans la présente brochure vous trouverez de plus amples informations sur la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE, le réseau d'emploi en Europe EURES, la recherche d'emploi en Europe, la reconnaissance des diplômes, les formalités à accomplir avant le départ, etc.

Sommaire

Les Centres d'information Europe Direct.....	4
La liberté de circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne....	5
EURES : le réseau européen pour l'emploi et la mobilité des travailleurs ..	6
Préparer sa candidature : Adapter son CV et sa lettre de motivation.....	7
La reconnaissance des diplômes en Europe.....	8
Rechercher un emploi en Europe	9
Programmes pour les demandeurs d'emploi.....	11
Préparer son départ.....	13

Réseau d'information généraliste sur l'Europe, grand public, labellisé par la Commission européenne, "Europe Direct" est l'intermédiaire entre l'Union européenne et ses citoyens au niveau local.

Nos missions :

- permettre aux citoyens d'obtenir des informations claires, des conseils et des réponses à leurs questions en ce qui concerne l'Europe, sa construction, son fonctionnement, ses politiques, ses possibilités de financement et son actualité ;
- encourager activement le débat local et régional sur l'Union européenne et ses politiques ;
- permettre aux institutions européennes d'améliorer la diffusion d'informations adaptées aux besoins locaux et régionaux ;
- offrir au public la possibilité de fournir un retour d'information aux institutions européennes sous forme de questions, d'avis et de suggestions.

Les centres peuvent par ailleurs être des correspondants des réseaux d'information Eurodesk (réseau d'information sur la mobilité des jeunes en Europe) et de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse), ou encore des structures d'envoi du Service Volontaire Européen (SVE) ; ce qui en fait des lieux ressources proposant un panorama complet des dispositifs facilitant la mobilité internationale des jeunes et ce quel que soit le projet envisagé : poursuite d'études, recherche d'emploi ou de stage, organisation d'échanges et de rencontres, période de volontariat...

Pour mener à bien leur mission d'information, les CIED accueillent le public et répondent aux questions par téléphone et par email. Ils peuvent aussi organiser des rencontres sur l'Union européenne et des actions d'information au niveau local. Sur place, vous disposez de nombreux documents (brochures, dépliants, affiches, etc.) et vous pouvez accéder aux différents sites d'information sur l'Europe grâce à un ordinateur réservé à cet usage. Vous retrouvez aussi toute l'actualité européenne sur les sites Internet des différentes structures.

Yvelines Information Jeunesse

2 place Charost
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 50 11 13
europedirect78@yij78.org
www.yij78.org



Centre Information Jeunesse du Val d'Oise

1 place des Arts
Parvis de la Préfecture
95000 CERGY
Tél. : 01 34 41 67 66
cied@cij95.asso.fr
<http://cij.valdoise.fr>



Maison de l'Europe des Yvelines

Espace Paul et André Véra
2 rue Henri IV
78100 ST-GERMAIN-EN-LAYE
Tél. : 01 39 73 63 52
contact@maison europe78.eu
www.maison europe78.eu



La liberté de circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne

Principe

La Cour de justice de l'Union européenne définit « un travailleur » en tant que personne qui :

- ✓ Entreprenant un travail réel et effectif,
- ✓ Sous la direction d'une autre personne,
- ✓ Pour lequel elle est rémunérée.

Les articles 45 à 55 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne introduisent un des principes fondamentaux de l'Union européenne : la libre circulation des travailleurs ainsi que leur libre établissement dans un Etat membre.

Ceci signifie que les travailleurs européens peuvent :

- ✓ Chercher un emploi dans n'importe quel Etat membre de l'Union européenne,
- ✓ Y travailler sans permis de travail,
- ✓ Y vivre dans ce but,
- ✓ Y rester même après avoir occupé cet emploi,
- ✓ Bénéficier du même traitement que les citoyens de ce pays en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail et tout autre avantage social ou fiscal.



Pays concernés

La libre circulation des travailleurs s'applique à l'ensemble de l'Espace économique européen comprenant les 27 Etats membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

Restrictions

- ✓ Un ressortissant de l'Union européenne peut se voir refuser l'entrée ou le séjour par un Etat membre pour des raisons d'ordre public, de sécurité publique ou de santé publique.
- ✓ La liberté de circulation des travailleurs ne s'applique pas à certains postes de la fonction publique, ceux notamment qui impliquent l'exercice de l'autorité publique et la responsabilité de l'intérêt général de l'Etat (par exemple, la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat).
- ✓ Tout Etat membre ayant récemment adhéré à l'Union européenne peut faire l'objet d'une restriction temporaire de sept ans maximum après l'adhésion quant à la libre circulation de ses travailleurs. C'est le cas de la Roumanie et de la Bulgarie, Etats membres depuis le 1^{er} janvier 2007. Ainsi, cette restriction prendra fin le 31 décembre 2013.

En savoir plus

Europa, Synthèse de la législation de l'UE, Libre circulation des travailleurs :

http://europa.eu/legislation_summaries/internal_market/living_and_working_in_the_internal_market/l23013a_fr.htm

Commission européenne, La libre circulation des ressortissants de l'UE :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=457&langId=fr>

Parlement européen, Libre circulation des travailleurs :

www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_3.2.2.pdf

EURES : le réseau européen pour l'emploi et la mobilité des travailleurs

Qu'est-ce que c'est ?

Le réseau européen des services de l'emploi (EURES) est un réseau de coopération coordonné par la Commission européenne et qui a pour vocation de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein de l'Espace économique européen et de la Suisse.

Les pays concernés sont les États-membres de l'Union européenne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.



Le réseau Eures regroupe :

- les services publics de l'emploi
- les organisations syndicales et patronales, les pouvoirs publics locaux ainsi que d'autres institutions nationales

Le réseau compte actuellement plus de 20 partenariats transfrontaliers, répartis géographiquement dans 13 pays.

Les missions du réseau Eures

- Informer, guider et conseiller les travailleurs potentiellement mobiles sur les possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie et de travail dans l'Espace économique européen.
- Assister les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays.
- Conseiller et guider les travailleurs et les employeurs des régions transfrontalières.

En région Ile-de-France, on trouve les conseillers Eures au Pôle Emploi International à Paris.

Site Internet du réseau Eures : <http://ec.europa.eu/eures/>

Site Internet du Pôle Emploi International : www.pole-emploi-international.fr



Ton premier emploi Eures

Cette initiative vise à aider les jeunes Européens à trouver du travail dans un autre pays de l'Union européenne.

L'objectif de «Ton premier emploi EURES» pour 2012 et 2013 est d'aider environ 5000 personnes à trouver un emploi en Europe. Les activités ont débuté en 2012 et ne concernent qu'un nombre limité de services et d'offres d'emploi.

«Ton premier emploi EURES», soutenu par les services nationaux de l'emploi (information, recherche d'un emploi, recrutement, financement), est destiné aux jeunes demandeurs d'emploi ainsi qu'aux entreprises souhaitant recruter du personnel d'un autre pays que celui dans lequel elles sont établies. Le financement est soumis aux conditions et procédures définies par ces services (ex : Prise en charge des frais de déplacement pour un entretien d'embauche et/ou de déménagement à l'étranger dans le cas d'un nouvel emploi.).

Plus d'informations : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=993&langId=fr>

Préparer sa candidature :

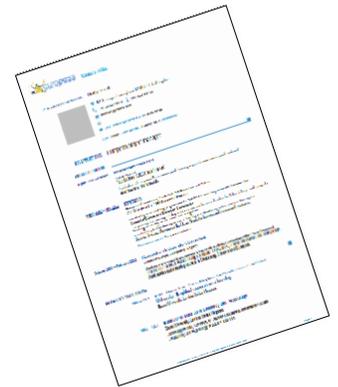
Adapter son CV et sa lettre de motivation

Le curriculum vitæ (CV) est un document détaillant votre parcours et vos autres compétences acquises. Ainsi, le premier regard du recruteur va souvent à l'essentiel, c'est-à-dire qu'il vérifie votre niveau d'études et vos spécialités pour répondre à ces questions : "Correspondes-vous aux besoins de mon entreprise, à quel service ou direction dois-je éventuellement transmettre cette candidature ?".

Le CV vous présente. Il valorise votre expérience, vos compétences, votre dynamisme, vos centres d'intérêt et vos activités de loisirs. N'oubliez pas de mentionner vos engagements : bénévolat, stage en entreprise, séjour linguistique, chantier de jeunes bénévoles, séjour au pair etc. Mettez-les en avant si vous avez peu d'expérience.

Conseils pour bien rédiger son CV

- ✓ Il faut adapter sa candidature au pays (voir le guide Eures « Nous prendrons contact avec vous »).
- ✓ Le CV doit être dactylographié et tenir sur une page.
- ✓ Soyez clair, précis et synthétique.
- ✓ Attention aux fautes d'orthographe.
- ✓ La photo est facultative. Si on vous la demande, vérifiez qu'elle est adaptée et de bonne qualité.
- ✓ Vous pouvez vous inspirer de modèles de CV, mais évitez le copier-coller !



Le CV doit être rédigé en cohérence avec l'offre de job et vous présenter sous un angle favorable. La mise en page donne souvent la première impression : Optez pour une présentation claire, simple et aérée.

Rédiger son CV européen (Europass) : <http://europass.cedefop.europa.eu>

Conseils pour bien rédiger sa lettre de motivation

Comme le CV, la lettre de motivation a pour principal objectif d'inciter le recruteur à rencontrer le candidat ou à examiner son dossier de plus près. En y exposant ses points forts, elle est un moyen de répondre aux attentes du recruteur et de le convaincre. Ecrire une lettre de motivation est une étape importante dans la démarche de candidature. C'est vous qui vous exprimez et vous serez jugé aussi bien sur le fond que sur la forme !

Toutes les formes impersonnelles, verbe au conditionnel ou à la forme passive doivent être bannis ! Cette dernière doit être manuscrite ou dactylographiée (selon le pays), claire, rédigée dans un style simple, ni trop courte, ni trop longue.

Voici un exemple :

- 1) **Présentation** : il s'agit ici de susciter l'intérêt du lecteur en mettant en rapport votre situation présente et la formation envisagée, ainsi que vos acquis : situation scolaire, ce que vous connaissez de la formation sollicitée ...
- 2) **Exposé** : il s'agit de se présenter au lecteur en mettant en rapport votre situation présente et la formation sollicitée, en faisant la synthèse de vos savoirs, savoir-faire au travers de votre scolarité, expériences, stages, loisirs ...
- 3) **Objectif** : il s'agit d'informer le lecteur de ses attentes en mettant en rapports vos intentions professionnelles et la formation choisie, exprimez quel profit vous comptez obtenir de cette formation pour celles à venir.

Exemples de lettres de motivation :

www.cadremploi.fr/editorial/conseils/conseils-candidature/lettre-de-motivation/modele.html

La reconnaissance des diplômes en Europe

La réforme « LMD »

La réforme « LMD » a pour objectifs d'harmoniser les cursus de l'enseignement supérieur en Europe et de favoriser la mobilité des étudiants, tant au niveau régional, national, qu'europpéen. L'harmonisation des diplômes de l'enseignement supérieur au niveau européen se décline en trois grades : **la Licence (bac +3), le Master (bac +5) et le Doctorat (bac +8)**. Cette réforme facilite l'équivalence des diplômes en harmonisant les niveaux de sortie. Chaque crédit obtenu par l'étudiant est « transférable » d'une université à l'autre, d'une filière à l'autre et d'un pays européen à l'autre.

Les équivalences de diplômes

Si vous partez à titre individuel, vous risquez de rencontrer au départ ou au retour des problèmes d'équivalence et de reconnaissance de votre diplôme. Pour faciliter vos démarches, l'Union européenne a mis en place un réseau de centres d'information sur la reconnaissance des diplômes : les centres ENIC-NARIC. Ceux-ci délivrent des informations et une attestation pour faire reconnaître vos diplômes.

Avant de partir, vous devrez adresser un an à l'avance à l'établissement étranger une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée du cursus déjà suivi.

Vous adresser au :

- **Centre NARIC du pays choisi** pour la reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger www.enic-naric.net
- **Centre NARIC français** pour la reconnaissance d'un diplôme étranger en France :

CIEP 1 avenue Léon Journault - 92318 Sèvres Cedex

Tél. : 01 45 07 63 11 - www.ciep.fr/enic-naricfr



L'attestation fournie n'aura pas valeur d'équivalence car en France, les établissements d'enseignement supérieur publics et privés sont autonomes dans leurs décisions et l'appréciation d'un diplôme peut varier d'un établissement à l'autre. L'attestation qui vous sera délivrée vous permettra de faire valoir le niveau d'études atteint.

Pour les professions réglementées dont l'exercice en France est soumis à la possession obligatoire d'un diplôme, il convient de s'adresser au ministère concerné.

EUROPASS mobilité

La mobilité des personnes en formation professionnelle est devenue, dans une Europe de la connaissance et de la communication, un outil indispensable d'intégration et une dimension essentielle de la citoyenneté. Indépendante de l'âge, du niveau ou du statut de la personne, l'obtention d'Europass Mobilité n'en implique pas moins d'effectuer son parcours européen dans le cadre d'une formation ou d'un stage.



Les modalités des parcours européens sont définies en concertation selon toute une série de critères (durée, contenu, objectifs...) par les organismes de formation des pays d'origine et les partenaires des pays d'accueil, employeurs privés ou publics, établissements d'enseignement ou centres de formation. Chaque parcours est supervisé par un tuteur en fonction des objectifs et contenus de formations préalablement convenus.

Pour plus d'informations, consultez le site : www.europass-france.org/

Rechercher un emploi en Europe

Pourquoi ?

- ✓ Acquérir une expérience professionnelle
- ✓ Enrichir son CV
- ✓ Pratiquer une autre langue
- ✓ Avoir une plus grande ouverture d'esprit
- ✓ S'adapter à un environnement culturel et professionnel
- ✓ Elargir son carnet d'adresses professionnel

Comment ?

- ✓ S'y prendre au moins 6 mois à l'avance
- ✓ Faire un bilan professionnel : qualifications, compétences, objectifs professionnels, points forts et faibles, etc.
- ✓ Adapter son CV et sa lettre de motivation en fonction du pays
- ✓ Faire le point sur son niveau de langue : faut-il l'améliorer avant le départ et comment ? En fonction du poste, les exigences de l'employeur peuvent varier
- ✓ S'informer sur la reconnaissance des diplômes
- ✓ Organiser sa recherche d'emploi :
 - Rechercher depuis la France ou sur place
 - Répondre à des annonces ou envoyer des candidatures spontanées
 - Penser à relancer les entreprises sollicitées

Source : Guide Eurodesk « Cap sur l'Europe » **eurodesk**

Offres d'emploi et diverses informations

EURES, Portail sur la mobilité de l'emploi en Europe, Offres d'emploi, informations pratiques sur les conditions de vie et le marché de l'emploi : <http://ec.europa.eu/eures/>

Pôle Emploi International, Offres d'emploi, informations sur l'emploi à l'étranger (liens utiles par pays) : www.pole-emploi-international.fr

Portail européen de la Jeunesse, Liens vers des sites proposant des emplois : http://europa.eu/youth/working/finding_a_job/index_eu_fr.html



Toute l'Europe : www.touteurope.eu : Actions, Social, Emploi, protection sociale, Informations pratiques, Chercher du travail dans un autre pays européen

Annuaire d'entreprises : <http://fr.kompass.com> ou www.europages.fr

Job Trotter, Offres d'emploi et informations par pays : www.jobtrotter.com/

Sites d'offres d'emploi

www.emploi.org/

www.monster.fr (choisir pays)

www.cyber-emploi-centre.com (rubrique Emploi international)

www.afij.org/ (pour les jeunes diplômés)

www.eurojobs.com/



Trouver un job d'été

Réseau Information Jeunesse : Conseils pour trouver un job à l'étranger :
www.jcomjeune.com/dossier/trouver-un-job-a-l-etranger

Portail européen de la Jeunesse : Liens vers des sites proposant des jobs d'été :
http://europa.eu/youth/working/working_holidays/index_eu_fr.html

Informations par pays

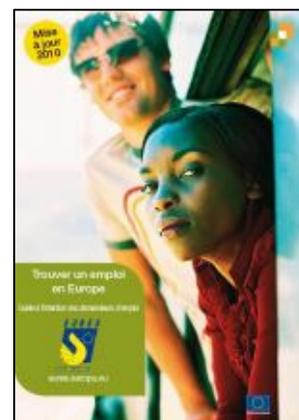
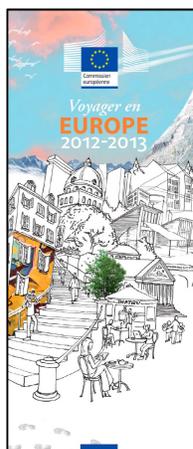
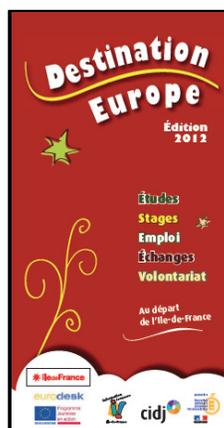
EURES : Vivre et travailler : Informations pratiques sur le marché du travail, les conditions de vie et de travail et la liberté de circulation (par pays) :
<http://ec.europa.eu/eures/main.jsp?acro=lw&lang=fr&catId=490&parentId=0>

Agences nationales pour l'emploi : <http://www.mfe.org/index.php/Sites-de-l-expat/EMPLOI/LES-SITES-CLASSES-PAR-SOURCES/Agences-nationales-pour-l-emploi-en-Europe>

Publications utiles

Fiches pays d'Yvelines Information Jeunesse, Europe Direct Yvelines/Eurodesk : Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, Italie, Irlande, Luxembourg, Malte, Portugal, Royaume-Uni en téléchargement sur : www.yij78.org (Toutes nos publications)

- « *Nous prendrons contact avec vous...* ». *Ce que vous devez savoir pour poser votre candidature à un poste dans un pays de l'EEE* (CV, lettre de motivation, entretien, les usages par pays), EURES : <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=3260&langId=fr>
- Brochure « *Trouver un emploi en Europe* », EURES
- Guide « *Destination Europe au départ de l'Île-de-France* », Eurodesk France : Rubrique Emploi : Informations et conseils pour trouver du travail ou un job en Europe
- Mémo « *Travailler en Europe* », Eurodesk France
- Guide « *Trouver un job d'été en Europe* », Eurodesk France
- Carte « *Voyager en Europe* », Commission européenne : Informations sur les formalités lors d'un voyage en Europe
- Fiches Actuel CIDJ n° 8.21 : « *Travailler à l'étranger* » et n° 8.212 « *Travailler en Europe* ».



Programmes pour les demandeurs d'emploi

Leonardo Da Vinci

Ce programme vise à favoriser l'employabilité et le transfert de compétences.



Éducation et culture

Pour qui ? Pour tous les demandeurs d'emploi de plus de 18 ans, qu'ils soient indemnisés ou non.

Leonardo da Vinci

C'est quoi ? Ce programme vous permet d'effectuer un stage dans une entreprise d'un autre pays membre de l'Union européenne.

Il est nécessaire de passer par un organisme afin de participer à ce programme. Les demandeurs d'emploi peuvent se renseigner auprès de leur Pôle emploi ou de leur mission locale.

Dans quels pays ? L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Combien de temps ? De 2 à 26 semaines.

Combien ça coûte ? Le transport aller-retour entre la France et le pays d'accueil, les frais d'assurance et d'assistance, l'hébergement et la préparation linguistique et socioculturelle sur place sont pris en charge. De plus, le stagiaire reçoit une indemnité variant selon le pays.

Pour plus d'informations...

Agence Education Formation France, Leonardo : www.europe-education-formation.fr/leonardo.php

Génération Erasmus, Leonardo Insertion professionnelle :

www.generation-erasmus.fr/programmes/leonardo-da-vinci/leonardo-insertion-professionnelle/

Eurodyssée

Pour qui ? Pour tous les demandeurs d'emploi ou jeunes diplômés entre 18 et 30 ans venant de l'une des régions-membres du programme.

En France : Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

C'est quoi ? Ce programme est basé sur une relation tripartite. Les organisations régionales participant au programme Eurodyssée envoient aux employeurs faisant partie de leur réseau les candidatures des jeunes de manière à leur trouver un stage.

Dans quels pays ? Dans les régions participant au programme. Elles se situent en Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Espagne, Italie, Norvège, Portugal, Roumanie, Serbie et Suisse.

Combien de temps ? De 3 à 7 mois.

Combien ça coûte ? Le stagiaire reçoit une rémunération mensuelle variant entre 600 et 800 € selon le niveau de vie du pays. Il bénéficie d'une formation linguistique, d'une protection sociale, d'une assurance et d'un hébergement.

Pour plus d'informations...

Eurodyssée : www.eurodyssée.eu

APRECA, organisme gérant les placements internationaux : www.apreca.net



L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ est un organisme binational entre la France et l'Allemagne. Plusieurs programmes sont proposés pour les demandeurs d'emploi.

Promobil

Pour qui ? Pour tous les jeunes de 18 à 30 ans qui souhaitent réaliser un projet professionnel et qui envisagent une installation durable en Allemagne.

C'est quoi ? Une bourse individuelle pour la réalisation d'un projet professionnel.

Combien de temps ? 6 mois maximum.

Quel montant ? Le jeune reçoit un montant forfaitaire de 300 € par mois représentant les frais de séjour. Un financement complémentaire pour la réalisation du projet est prévu à hauteur de 1800 € maximum pour les 6 mois. De plus, le jeune peut recevoir une subvention forfaitaire pour les frais de voyage ainsi qu'une bourse pour participer à des cours intensifs d'allemand.

Pour plus d'informations...

OFAJ, Promobil : www.ofaj.org/promobil-fr

OFAJ
DFJW

Travailler en Allemagne

Pour qui ? Pour les jeunes de moins de 30 ans ayant fini un cursus universitaire, technologique ou professionnel, justifiant d'une expérience du milieu associatif et ayant une connaissance suffisante de la langue allemande.

C'est quoi ? Un séjour de travail dans une association destinée aux jeunes en Allemagne.

Combien de temps ? 12 mois maximum.

Quel montant ? L'OFAJ accorde à la structure d'accueil une subvention pour frais de salaire d'un montant maximum de 800 € par mois. Le jeune peut recevoir une indemnité forfaitaire pour frais de voyage ainsi qu'une bourse pour un cours de langue intensif.

Pour plus d'informations...

OFAJ, Travailler chez le partenaire : www.ofaj.org/travailler-chez-le-partenaire

Mobil'Access

Pour qui ? Pour les demandeurs d'emploi et jeunes inscrits en mission locale.

C'est quoi ? Une bourse allouée par la région Ile-de-France qui permet d'effectuer un stage, une formation, un service volontaire ou bien d'obtenir un emploi à durée déterminée dans un pays étranger. Deux formes existent :

- ✓ **Mobil'Access individuel** : permet à une personne ayant un projet individuel de partir à l'étranger.
- ✓ **Mobil'Access collectif** : permet à un groupe d'effectuer un séjour au même moment, dans un même pays, dans des entreprises différentes.

Combien de temps ? Mobil'Access individuel : 1 à 12 mois
Mobil'Access collectif : 3 semaines maximum

Quel montant ? Mobil'Access individuel : 500 €.
Mobil'Access collectif : 400 € par bénéficiaire.

 Île de France

Pour plus d'informations...

Conseil régional d'Ile de France, Mobil'Access : www.iledefrance.fr/les-dossiers/education-formation/la-mobilite-europeenne-et-internationale-des-jeunes/mobilaccess/
Itinéraire International, Mobil'Access : www.itineraire-international.org/mobilaccess.php

Préparer son départ

Un départ à l'étranger suscite toujours de nombreuses questions pratiques : Que faire en cas de maladie ? Quelle prise en charge des soins de santé à l'étranger ? Qu'en est-il de votre logement, des prestations familiales, du chômage ou des cotisations ?

Sécurité sociale

Les règles relatives à la coordination des systèmes de sécurité sociale s'appliquent dans l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse aux législations nationales suivantes :



- ✓ prestations de maladie, de maternité et de paternité
- ✓ pensions de vieillesse, préretraite et pensions d'invalidité
- ✓ prestations de survie et allocations de décès
- ✓ allocations de chômage
- ✓ allocations familiales
- ✓ indemnités d'accident du travail et de maladie professionnelle

Ces règles doivent être respectées par les autorités, les administrations, les organismes de sécurité sociale et les tribunaux nationaux. Les règles de l'Union sont prioritaires, même en cas de conflit avec les lois nationales.

SOLVIT, réseau européen de résolution de problème en ligne : <http://ec.europa.eu/solvit>

Il peut être parfois difficile de déterminer si un type de prestations est couvert ou non par les règles de coordination. Renseignez-vous auprès de votre organisme de sécurité sociale.

En savoir plus :

Commission européenne, Coordination de la sécurité sociale dans l'Union européenne : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=849&langId=fr>

Cleiss, Sécurité sociale et mobilité internationale : www.cleiss.fr/particuliers/index.html

La carte européenne d'assurance maladie

Il s'agit d'une carte gratuite qui vous permet de bénéficier de soins de santé publics dont vous auriez besoin lors d'un séjour temporaire dans les 27 pays de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse.

Vous pouvez obtenir une carte en contactant votre centre d'Assurance Maladie. Elle est valable pendant un an.

En savoir plus :

Ameli, L'assurance maladie en ligne : www.ameli.fr

Commission européenne, La carte européenne d'assurance maladie : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=559>



Les allocations de chômage

Si vous êtes actuellement sans travail et si vous souhaitez chercher un emploi dans un autre pays de l'EEE, vous avez la possibilité de transférer votre allocation de chômage pour une période de 3 mois. Cependant, le transfert des allocations est soumis à des règles et à des conditions strictes.

C'est pourquoi il est conseillé de contacter votre service local de l'emploi ou l'organisme chargé d'octroyer les allocations de chômage avant d'entamer toute démarche. Si vous n'avez pas trouvé un emploi après 3 mois, vous pouvez être invité à quitter le territoire du pays d'accueil.

Les autorités compétentes peuvent néanmoins faire preuve d'indulgence si vous leur démontrez que vous avez de bonnes chances de trouver un emploi.



pôle emploi

Trouver un logement

Un conseil : évaluez bien le coût de la recherche et de l'acquisition d'un logement en location. En effet, outre le loyer et les charges, il vous faut prévoir :



- ✓ Le dépôt de garantie ou caution d'un mois (= montant d'un loyer sans les charges),
- ✓ Les frais de l'agence immobilière ou d'un organisme si vous faites appel à ses services,
- ✓ Les frais relatifs à votre installation (ouverture compteurs gaz, électricité...) et le paiement de votre assurance logement,
- ✓ La taxe d'habitation pour un logement autonome.

Quand vous déménagez, n'oubliez pas :

- ✓ D'effectuer un changement d'adresse pour recevoir votre courrier ainsi que sur vos papiers d'identité.
- ✓ De communiquer vos nouvelles coordonnées à votre banque, au centre des impôts, à votre mutuelle et à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, à votre assureur, à la Caisse d'Allocations Familiales, aux Assedic.
- ✓ De vérifier que vous avez bien résilié les contrats EDF/GDF et Télécom.

En savoir plus :

Portail européen de la jeunesse, Rubrique Voyager en Europe, Logement :

<http://europa.eu/youth>

Maison des Français de l'Étranger, sélectionner un pays, Rubrique Vie pratique, Logement :

www.mfe.org/

Sites utiles :

Voyager en Europe : <http://europa.eu/travel/>

L'Europe est à vous, Aides et conseils pour les citoyens de l'UE : <http://europa.eu/youreurope/>

Nos partenaires



Yvelines
Conseil général



Avril 2013